

Paris, le 18 décembre 2023

Communiqué de presse
**Le GHR dénonce une taxe « Pécsresse »
et demande à entrer au Conseil d'Administration d'IDFM**

Alors que le triplement de la taxe de séjour à Paris et en Ile de France au 1^{er} janvier prochain a été adopté dans la cadre de la Loi de finances 2024, le Groupement des Hôtelleries et Restauration de France continue de dénoncer *« une taxe décidée dans le dos et sur le dos des hôteliers »*.

A force d'interventions, le GHR avait pourtant obtenu du gouvernement que le dossier soit réouvert. Olivia Grégoire avait alors ouvertement déclaré son opposition au projet de taxe en l'état aux motifs *« qu'on tape de la même manière les petits et gros hôteliers »* et d'ajouter *"On est en train de pousser l'idée qu'on puisse affiner les choses pour que les petits paient moins"*.

Les réunions de travail entre le GHR et le gouvernement avaient ainsi permis de proposer une solution alternative, mieux *« dimensionnée et plus équitable entre les différents professionnels de l'hébergement touristiques marchands »* selon le GHR.

Mais, selon les informations du GHR, *« la Présidente d'IDFM, Valérie Pécsresse a en décidé autrement. Elle a refusé la proposition que nous avons élaboré, entérinant un triplement de la taxe de séjour à Paris et en Ile de France »* indique Catherine Quérard, Présidente du GHR dans une lettre aux hôteliers.

« Cette taxe « Pécsresse » est un très mauvais coup porté à la compétitivité des hôtels parisiens et franciliens » ajoute Catherine Quérard.

« Et pour cause, le triplement de la taxe de séjour va conduire certains hôtels comme ceux classés 1, 2 ou 3 étoiles qui pratiquent des prix inférieurs à 100 euros, à collecter autant de taxes de séjour que de TVA. Une aberration que le GHR continuera de dénoncer » ajoute la présidente *« alors que les pouvoirs publics craignent une augmentation des prix dans l'hôtellerie, ils font exploser les taxes. Et après, ils viendront nous en rendre coupables ! »*.

Le GHR indique qu'il sera extrêmement vigilant sur le montant de la collecte de cette nouvelle taxe et son affectation, ainsi que sur la contribution des meublés de tourisme qui doivent être assujettis à cette taxe.

Pour cela, le GHR demande à la Présidente d'IDFM, d'admettre un nouveau membre au Conseil d'Administration d'IDFM au titre des entreprises.

Pour le GHR, un représentant de l'hôtellerie serait le plus légitime à ce titre puisque les hôteliers contribuent doublement au financement d'IDFM, d'abord au titre du versement de transport - qui au passage va lui aussi augmenter - et ensuite au titre de cette taxe de séjour régionale additionnelle. Le GHR prend soin de rappeler qu'aucun représentant des entreprises ne siège au Conseil d'Administration alors qu'elles contribuent pour plus de la moitié à son budget.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1^{er} janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.